

vouloir modifier son projet de consolidation en laissant toute liberté aux délégués chargés de l'opération de l'emprunt à Paris, à Montréal, à New-York ou à Londres, payable en dollars, en francs ou en livres sterling, de manière à obtenir pour Montréal les conditions d'emprunt les plus favorables sur les marchés monétaires les plus avantageux, sans être forcément restreint au marché de Londres."

Chemin de
Fer de la Rive
Sud.

Le Conseil s'est occupé de cette question à plusieurs reprises et enfin, le 9 février dernier, il adoptait la résolution suivante :

"Que cette Chambre prie l'honorable Ministre des Chemins de fer et Canaux de bien vouloir proposer au parlement fédéral que le chemin de fer de Montréal et Sorel et cette partie de la même ligne projetée jusqu'à Lévis soient complétés par le gouvernement fédéral comme continuation du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal et comme tête de ligne."

Au sujet du chemin des Basses Laurentides, cette Chambre a insisté auprès du premier ministre de la province de Québec pour obtenir la construction sans retard des 16 milles de chemins nécessaires pour relier le chemin des Basses Laurentides à la jonction du chemin de fer du Lac Saint-Jean.

Affranchisse-
ment des
Lettres.

La Chambre s'est vivement préoccupée de la question si importante de l'affranchissement des lettres, et le 26 décembre 1888, il a été résolu "d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur l'importance de l'affranchissement des lettres entre les Etats-Unis et le Canada ; actuellement, les frais de poste étant pour les premiers de 2 cents l'once et de 6 cents pour le dernier." Il a été de plus résolu de prier le Ministre des Postes de faire diminuer l'affranchissement de 3 cents à 2 cents ou au moins augmenter le poids des lettres d'une demi-once à une once.

A la session suivante des Communes, le Ministre des Postes a déclaré officiellement que désormais le poids des lettres serait augmenté d'une demi-once à une once.

Le Conseil, au sujet de cette question, a cru convenable de faire parvenir ses remerciements au Maître Général des Postes.

Colis Postaux.

Les colis postaux ont été l'objet de deux résolutions : la première en date du 18 janvier à l'effet de prier le département des postes de permettre la transmission par la malle des liquides, pourvu qu'ils soient empaquetés dans des boîtes incassables, comme la chose se pratique aux Etats-Unis ; la deuxième à l'effet de demander que les conditions de transport des colis postaux venant de France avec celle des colis venant d'Angleterre soient assimilées.

La Visite de
M. Rameau.

Un événement qui ne pouvait passer inaperçu aux yeux du Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été la visite faite au Canada par un écrivain français auquel nos compatriotes doivent certainement de la reconnaissance, pour les avoir rappelés au souvenir de l'ancienne mère-patrie, la France. Aussi, c'est avec plaisir que la Chambre de Commerce a pris l'initiative d'une démonstration publique en l'honneur du grand écrivain comme marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait dans le but de renouer les relations d'affaires et de sympathie entre le Canada et son ancienne mère-patrie, en lui donnant un grand banquet public.

Le 3 octobre 1888, la résolution suivante fut votée : "Que le haut commerce soit prié de refuser toute décharge à un incendie dont le fonds de commerce

n'est pas assuré contre le feu, au montant de 60 pour cent au moins, ainsi que l'a décidé l'association des épiciers en gros de la Puissance."

Le conseil dans sa réunion du 12 septembre 1888 décida de visiter officiellement les principaux établissements industriels et commerciaux de Montréal afin de constater sur les lieux quels progrès ont été réalisés par nos compatriotes dans les diverses branches d'industrie et quels sont les besoins du commerce, et le 20 septembre les membres du Conseil de cette Chambre, accompagnés de plusieurs personnes du haut commerce et de la finance se sont transportés à la manufacture de MM. Robert & Fils, située sur le chemin Papineau et dont ils ont fait la visite en détail. Après cette visite le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution suivante : "Que ce Conseil, après avoir visité les ateliers et les dépôts de bois bruts et ouvrés de la maison Robert & Fils, est unanime à reconnaître l'intelligence qui a présidé à leurs dispositions pour faciliter les opérations journalières de leur immense entreprise. Que ce Conseil est unanime aussi pour féliciter ces messieurs sur le succès qui a couronné leurs efforts et qui place leur maison au rang des premières de Montréal dans leur spécialité. Que ce Conseil offre à ces messieurs des remerciements pour la manière charmante avec laquelle ils ont accueilli sa visite, ainsi que celle des hommes distingués qui les accompagnaient.

Visite aux
Etablisse-
ment Indus-
triels.

Plus tard, le 26 décembre, le Conseil qui porte un intérêt tout particulier à la fabrication du sucre de betteraves de cette province adopta la résolution suivante :

Sucre de
Betteraves

"Que ce Conseil, après avoir examiné l'échantillon de sucre de betteraves qui lui a été adressé par la fabrique de Berthier comme produit de la campagne de 1888, a constaté avec plaisir le résultat obtenu et espère que le gouvernement de Québec accordera aux cultivateurs une prime de production pour chaque tonne de betteraves livrée à la fabrique de manière à encourager la création d'une industrie aussi importante pour la province.

A la même réunion le Conseil adopta aussi la résolution suivante, relative encore à l'encouragement de l'industrie nationale.

"Que cette Chambre félicite la corporation de la cité de Montréal d'avoir encouragé l'industrie nationale en achetant des échelles de sauvetage de manufacture canadienne, de préférence à celles qui sont faites à l'étranger, et espère qu'à valeur égale, il en sera de même pour les pompes à vapeur et autres articles d'équipements commandés par la corporation."

La brigade des pompiers de Montréal s'étant trouvée sans chef par suite de la mise à la retraite de M. Paton, le Conseil a cru devoir exprimer son opinion au sujet du choix de son successeur, et le 12 septembre, il passa la résolution suivante qui fut communiquée au conseil municipal :

Le Chef des
Pompiers.

"Que le Conseil de cette Chambre recommande aux honorables membres du Conseil de Ville la nomination du chef Benoit comme chef de la brigade du feu de Montréal, M. Benoit possédant mieux que tout autre candidat les qualifications requises par le comité du feu pour bien remplir cette position importante."

Une série de congrès internationaux était convoquée à Paris pendant l'exposition universelle pour discuter les questions les plus importantes par les hommes les mieux renseignés du monde entier.

Congrès à
Paris.

La Chambre de Commerce a nommé comme son délégué spécial son vice-président, M. J. X. Perrault, qui a bien voulu, avec sa bonne volonté habituelle,